

L'affaire Rappaz relance le débat sur la pénalisation du chanvre

APPEL • Des personnalités romandes dénoncent l'«hypocrisie» d'une Suisse qui tolère la consommation de cannabis mais s'apprête à laisser mourir un chanvrier en prison.

MARIO TOGNI

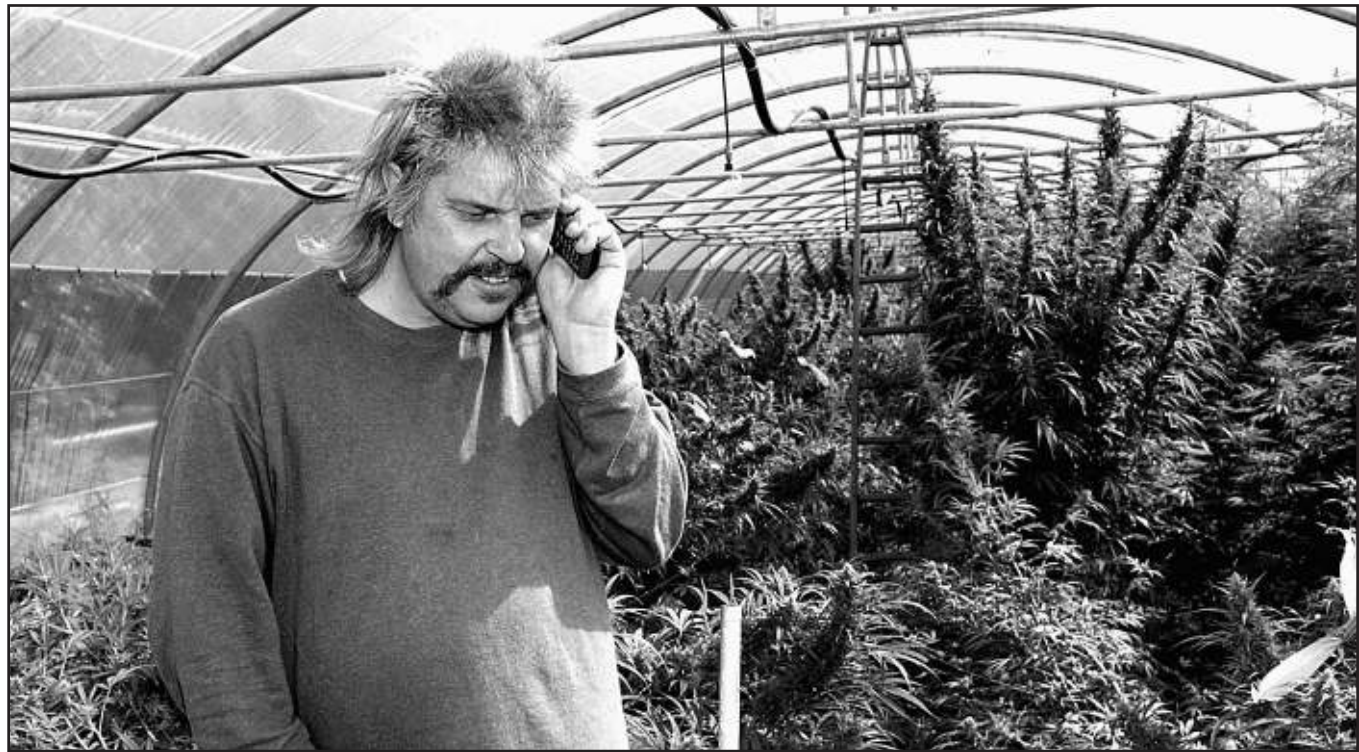
«Bernard Rappaz ne doit pas mourir!» Alors que les députés valaisans se prononceront aujourd'hui sur une demande de grâce du chanvrier valaisan emprisonné – en grève de la faim depuis plus de quatre-vingts jours –, plusieurs personnalités romandes lancent un nouvel appel pour trouver une issue à la crise. Le texte, notamment signé par l'ancien rapporteur de l'ONU Jean Ziegler, le président des Verts suisses Ueli Leuenberger, la conseillère aux Etats Liliane Maury Pasquier ou encore l'ancien conseiller d'Etat genevois Carlo Lamprecht (PDC), rappelle avant tout «l'hypocrisie» liée à la politique du chanvre en Suisse¹.

«La société suisse est ambiguë, explique Laurence Fehlmann Rielle, ancienne présidente du Parti socialiste genevois et instigatrice de l'appel. D'un côté, la consommation de cannabis est largement tolérée, de l'autre, sa production est lourdement condamnée.» Ainsi, la peine dont a écopé Bernard Rappaz – cinq ans et huit mois de prison ferme – pour avoir commercialisé du chanvre est «bien supérieure à celle infligée aux auteurs de violences conjugales, aux tueurs de la route ou aux violeurs», mentionne le texte.

Climat prolégislation

Peut-on laisser mourir quelqu'un pour du cannabis? Non, répond l'ex-députée, également connue pour ses combats en matière de prévention face à l'alcool et aux drogues. Favorable à la dépenalisation, dans une perspective de limitation des risques, Laurence Fehlmann Rielle tient aussi à remettre les faits dans leur contexte. «Au moment où Bernard Rappaz a vendu du chanvre, l'incertitude était totale sur la perspective d'une libéralisation rapide. Il a fait un pari, qui s'est avéré perdant.»

Au tournant des années 2000, avant le retour de bâton confirmé par les Chambres



La peine dont a écopé Bernard Rappaz – cinq ans et huit mois de prison ferme – pour avoir commercialisé du chanvre est «bien supérieure à celle infligée aux auteurs de violences conjugales, aux tueurs de la route ou aux violeurs». JPDS

fédérales, le climat y semblait en effet favorable. A cette époque, de nombreux coffee-shop avaient pignon sur rue dans les principales villes suisses, sous l'œil conciliant des autorités cantonales.

Représentant de la Coordination suisse du chanvre, qui regroupait différents magasins en Suisse, André Fürst confirme: «Pendant longtemps, on nous a laissé entendre que la légalisation était à bout touchant. Même des conseillers fédéraux le répétaient dans les médias. Beaucoup d'entre nous ne se-

raient jamais allés aussi loin sans ces signaux politiques.» Sans lien avec l'appel susmentionné, le militant de Morat réclame aussi la «clémence» envers Bernard Rappaz, «combattant de la légalisation du cannabis.»

«Une mort catastrophique»

Anne-Catherine Menétrey Savary, ancienne conseillère nationale vaudoise des Verts, s'est elle aussi longuement battue pour la dépenalisation, notamment dans le cadre de l'initiative populaire «Pour une politique

raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse», refusée par le peuple en 2008. Bien que signataire de l'appel lancé hier, elle estime que «le bras de fer autour du cas Rappaz dépasse la question du cannabis. Certes, la politique suisse en la matière est confuse et incohérente, mais il n'est pas opportun de relancer aujourd'hui des querelles sur la dépenalisation: les positions sont trop figées. Il s'agit avant tout de ne pas laisser mourir un homme en prison.» D'ailleurs, «les signataires de l'appel ne

sont pas forcément favorables à la légalisation du chanvre, relève Laurence Fehlmann Rielle. C'est davantage un cri du cœur. La mort de Bernard Rappaz serait catastrophique pour tout le monde.» I

¹Signataires non cités dans l'article: Erica Deuber Ziegler, (historienne de l'art), Philippe Cohen (auteur, comédien), Ariane Blum Brunier (ancienne députée, Verts), Cyrille Schnyder-Masmejan (directrice artistique), Didier Bonny (ancien député, PDC), Alain Vaissade (ancien maire de Genève), Raymond Burki (dessinateur de presse), Christian Brunier, (ancien député, PS).

LE «CAS DE CONSCIENCE» DU PS VALAISAN

Bernard Rappaz, dont la demande de grâce sera examinée aujourd'hui par le Grand Conseil valaisan, pose un gros «cas de conscience» aux socialistes de ce canton. Président du PS-Valais Romand, Jean-Henri Dumont avoue ne pas encore avoir décidé de son vote. «En tant que député, j'estime que les conditions d'une grâce ne sont pas remplies. En termes d'égalité de traitement, cela constituerait un précédent mal venu. Mais comme humaniste, il m'est très difficile d'accepter la mort de quelqu'un en prison.» Face à ce dilemme, le politicien espère encore que le chanvrier cessera sa

grève de la faim, quelle que soit la décision du parlement, comme il l'avait affirmé initialement. Au vu du flou juridique actuel, Jean-Henri Dumont pense aussi qu'une suspension de peine est encore possible. S'il comprend l'émoi de ses camarades romands (lire ci-dessus), le socialiste considère que le cas Rappaz ne doit pas être abordé via la question du cannabis. «Il faut mener un combat politique pour légaliser le chanvre, en changeant les lois. Mais je défends aussi l'Etat de droit, qui nous protège. On ne peut pas changer les règles seulement quand cela nous arrange.» MTI